



Compte rendu du Conseil municipal du 17 janvier 2015

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Accueil du conseil municipal des enfants
- 2) Approbation procès-verbal du 26 novembre 2014
- 3) Délibération portant sur le renouvellement du parc de tonte et d'élagage
- 4) Avenant lot 3 menuiseries extérieures
- 5) Tarif de la cantine au 1er janvier 2015
- 6) Questions diverses

Ouverture de la séance à 10H30

Présents:

Joëlle LEFRANCOIS, Annie PETITON, Delphine Hébert, Franck ROGER, Pierrick LECLERC, Paul NICOLLE, Frédéric DURAND, Joel BERTHELEMY, Dominique ROUSSEAU, Francis MALANDAIN

Pouvoirs: Matthieu BRUNET pour Joel BERTHELEMY, Marie-Pierre Gaubert pour Frédéric Durand
Corinne DUBOIS pour Pierrick LELCLERC/Marie-Flore Ledru pour Franck ROGER

Excusée pour raison professionnelle: Sandrine Lorient Vauquelin

Mr Francis Malandain est secrétaire de séance

Début de la séance à 10H45 suivant l'ordre du jour joint en annexe 1.

1) Accueil du conseil municipal des enfants

Franck Roger accueille les enfants en expliquant le fonctionnement du CM (vote, délibération, quorum, nombre de conseillers etc.).

- Les enfants se présentent: Charlotte Chevalier, Titouan Chapelle, Mathys Guérault, Elina Rousseau-Rodriguez, **Aladine** Moutault
- Il est noté que des membres du conseil municipal d'enfants sont absents.

- b) Une lecture des propositions du conseil municipal des enfants(CME) est faite, les 6 points sont détaillés ci-dessous avec pour chacun d'entre eux, les débats et la délibération avec vote si nécessaire

POINT 1: Mise en place d'un skate-Park, aire de loisir avec table de ping-pong, trampoline

Débat

Tout d'abord, Franck Roger explique que pour toutes ces idées, la question du coût et du budget est fondamentale. Il explique ce qu'est une subvention. Les sujets seront pris en considération, mais l'aboutissement est incertain du fait des contraintes économiques.

Francis Malandain précise aussi que les projets doivent être planifiés de manière à satisfaire toute la population, et donc, aussi ceux de la génération des parents et grands-parents.

Dominique Rousseau précise que les commissions concernées seront en charge des propositions.

Sont évoqués:

- Se rendre à YVILLE pour constater ce qui a été réalisé,
- Franck ROGER, a été en mesure d'avancer un premier chiffre s'agissant du coût prévisionnel d'un coût au regard d'une expérience d'une ville : 45000 euros.
- La question de l'utilisation de matériaux vertueux se pose aussi.

Délibération portant sur la constitution d'un groupe de travail: 14 votes pour

POINT 2: Aménager les espaces verts avec des plantations florales

Débat

Démarrer cette idée par le fleurissement de la mairie en utilisant les bacs actuels et en mentionnant que la réalisation est faite par les enfants,

Créer d'autres bacs pour avoir une partie fleurs et l'autre maraichère de type conservatoire

Décision: utilisation rapide des bacs existants à organiser au prochain CME

POINT 3: Développer les pistes cyclables

Débat

Interpellation des enfants pour savoir pour quel lieu et trajet cette demande est motivée

Coût très élevé pour les pistes goudronnées, Franck ROGER rappelle que les pistes cyclables sont maintenant de compétence métropolitaine, est qu'un tel projet doit être partagé avec la Métropole.

Franck Roger à un RDV le 26/01/15 à la métropole sur ce sujet du développement des déplacements vertueux, il aura donc des données sur la volonté réelle de la métropole concernant cet axe de travail

et les subventions potentielles associées. Il aura aussi des informations sur les projets de notre secteur

Décision: Franck fera un retour de la réunion du 26/01/15 et le CME doit préciser sa demande

POINT 4: Installer des nouveaux abribus rue bouchée et rue du calvaire avec éclairage

Débat

Arrêt de bus ou abribus?

Pour les abribus, c'est une compétence métropole à voir avec le pôle de proximité

2 autres abribus sont dangereux et non éclairés: à Beau lieu et rue des monts

Etant donnée le temps nécessaire pour ce projet et le coût, l'idée est de lisser ces investissements sur plusieurs exercices budgétaires.

Le but est de réaliser un éclairage au moins pour l'hiver 2015-2016

Pour l'arrêt de la rue bouchée, le propriétaire du parking du bout de la rue sera contacté pour qu'il permette une nouvelle implantation à cet endroit

Un système détecteur de présence pour activer l'éclairage est à privilégier, alimenté par un panneau photovoltaïque. L'étude viendra confirmer cette première intention.

Par rapport aux matériaux à utiliser pour un futur abribus, l'idée est d'éviter le verre

Delphine HEBERT insiste que ce point de sécurité est crucial et soulevé par les enfants

Décision: la commission travaux traite ce sujet en priorité

POINT 5: Mettre en place un pédibus

Débat:

Les enfants sont-ils prêts à venir à pied par tous les temps?

Expérimentation en cours de montage pour juin durant la semaine du développement durable

Un Asinobus est aussi prévu pendant cette semaine en cours d'organisation (les ânes portent les cartables et les enfants sont à pied, plus difficile à organiser pour des raisons de sécurité)

Décision: Les conclusions après l'expérimentation de juin

POINT 6: Peindre des marelles à l'école

Débat: A réaliser en régie sur une dalle béton

Délibération: 14 pour lancer le projet immédiatement

Départ des enfants à 11H30

2) Approbation procès-verbal du 26 novembre 2014 : Approuvé à l'unanimité

Un commentaire est fait concernant la galette des rois qui n'a pas eu lieu pour cause d'indisponibilité de la salle polyvalente.

L'idée de coupler cet évènement avec les vœux du maire est soulevée pour l'année prochaine.

3) Délibération portant sur le renouvellement du parc de tonte et d'élagage

Voir annexe 1 et présentée par Frédéric Durand

Le but est in fine d'investir pour mettre fin aux coûts de maintenance du parc actuel très élevés.

Cette délibération porte sur 3 équipements choisis en collaboration avec les agents pour caler au mieux aux besoins: tracteur/débroussilleur/desherbeur hydraulique

Débat sur les choix techniques à venir mais, ce jour, l'objet de la délibération est de compléter le dossier CPS déposé au conseil général.

Le choix technique, le plan de financement est à réaliser pour fin mai 2015 et fera au préalable l'objet d'une délibération au CM.

Le dossier est à finaliser en commission travaux.

Il est noté que la maintenance courante du matériel actuel est à démarrer en régie pour le début de la saison à minima.

Vote: unanimité 14 OK

4) Avenant lot 3 menuiseries extérieures

Voir annexe 2 présentée par Joel Berthélémy

Explication de Joel concernant le changement de type de joint sur la soudure béton/fenêtre. Surcoût de 900 euros.

Nouveau joint stable dans le temps et offre une meilleure isolation thermique, pas de retenue d'eau.

Vote: unanimité 14

Joel profite de son temps de parole pour faire un point sur les difficultés actuelles de l'entreprise Technelec et de l'impact potentiel sur la suite du planning des travaux (prévision de liquidation judiciaire).

Il est noté que des solutions sont en cours de développement pour éviter l'arrêt du chantier.

5) Tarif de la cantine au 1er janvier 2015

Voir annexe 4 présentée par Francis Malandain

Un débat a déjà été tenu sur ce sujet au CM précédent. Le principe de l'augmentation avait été acté à 2.85 euros.

2 raisons essentielles: hausse du prix du repas de 3.5% par notre prestataire due à l'inflation et la suppression de la clause de sous fréquentation.

Vote: unanimité 14 OK

6) Questions diverses

a) Paul Nicolle précise que pour la semaine du développement durable, 2 repas seront servis par Cuisine Evolutive avec les produits locaux. Aucun surcoût ne sera facturé.

b) Ladislav Lefèvre demande la stratégie d'appel d'offre de la municipalité et surtout les critères de solvabilité des entreprises.

Il est précisé qu'à l'avenir, le CAUE et l'ATD76 aideront la commune à faire ces appels du début à la fin. Leurs appuis techniques et réglementaires seront des plus incontestables. Des dépôts de garantie seront aussi demandés si besoin.

Pour le dernier appel d'offre permettant de relancer le lot isolation de la salle polyvalente, le critère prix était à 30%/ technique à 50%/ délai à 20%

Départ de Delphine Hébert à 12H15

c) Ladislav Lefèvre donne une documentation sur une entreprise qui fait des tapis de fleurs

d) Ladislav Lefèvre fait remonter au CM que des comportements de certains élèves sont irrespectueux à la cantine scolaire. Ceci envers les agents et leurs camarades. Il demande à la mairie de se saisir du sujet et d'agir, voire de sanctionner.

Débat

Il est évoqué que pour sanctionner, il faut s'appuyer sur des écrits, voir un règlement intérieur.

Pourquoi-pas afficher des règles de vie? Sur ces bases, convoquer les parents pour qu'ils agissent auprès de leurs enfants. Les agents municipaux en charge de la cantine doivent remonter les faits.

Ce sujet sera pris en charge par la commission enfance/jeunesse

e) Pierrick Leclerc s'étonne qu' une partie du pignon de la salle polyvalente (côté cuisine), actuellement, 15 m d'isolation, ne seront pas faits pour cause de possibilité d'agrandissement de la salle polyvalente dans le futur.

Franck Roger précise qu'aujourd'hui, c'est en effet prévu comme cela. Si nous souhaitons faire cette isolation, il faut 2 choses:

- Un devis
- un débat sur les fonctions que doit réunir cette salle afin d'arbitrer sur un éventuel agrandissement.

Le débat s'engage en apportant des éventualités portant sur

- Des vestiaires
- Le type de cuisine (point de réchauffage...)

A débattre en prochain CM

f) Dominique ROUSSEAU apporte des précisions concernant l' Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP).

Pour le 27/09/15, la commune devra remettre un plan d'action à la préfecture sur les travaux planifiés pour la mise en conformité de nos ERP.

Sébastien Aubry fera le diagnostic par le biais de son entreprise agréée et ce, à titre gracieux.

Franck Roger souligne et remercie cet élan citoyen, surtout que les coûts de ce genre de diagnostic sont élevés. Il insiste sur le besoin d'habilitation.

A priori, peu de choses seront à faire: suppression de gravillons à quelques endroits et porte d'entrée de la mairie via salle du CM à mettre aux normes.

Joel BERTHELEMY évoque 3 points urgents concernant les travaux de la salle polyvalente et demande des délibérations:

Point 1

Ouverture de la fenêtre de la petite salle, demande de suppression du volet roulant extérieur qui empêche une isolation complète.

Unanimité pour faire la délibération ce jour 13

Unanimité pour supprimer le volet

Départ de Joëlle Lefrançois à 13H00, restent 12 votants

Point 2

Pour les menuiseries intérieures, celles-ci sont livrées couleur mélèze.

Il y a besoin d'un saturateur, 3 teintes sont possibles: incolore, chêne clair, chêne foncé (recommandé par le fournisseur).

Unanimité pour faire la délibération ce jour

Unanimité pour le choix de la couleur chêne foncé 12

Point 3

Modification de la façade est de la salle polyvalente au-dessus de la porte d'entrée.

Actuellement, une partie est prévue en bois, Joel demande à passer en briques intégrales de manière à éviter le problème de jointure bois/brique sur une partie si petite.

Unanimité pour faire la délibération ce jour

Unanimité pour passer en briques

Fin de séance à 13H15

Annexe 1 Délibération Matériel

objet : Achat Matériel de tonte, désherbeur thermique, Débroussailleuse

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été réalisés pour l'achat de matériel de tonte, d'un désherbeur Thermique et d'une débroussailleuse

Tracteur tondeuse : 23.500.00€ TTC

Débroussailleuse : 879.00€ TTC

Désherbeur thermique hydraulique : 15.439.00€ TTC

Ceci afin de compléter le dossier de demande de subvention concernant le contrat de proximité Solidarité auprès du Département.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à poursuivre les démarches nécessaires pour compléter le dossier CPS

ANNEXE 2 Délibération Avenant lot 3 Menuiseries extérieures

Objet :

AVENANT LOT 3 MENUISERIES EXTERIEURES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise Lanos a proposé 2 devis pour le lot 3

- Remplacement du compribande ILLMOD pour un montant de 386.64€ TTC
- Laquage de l'huisserie RAL métallique et des deux portes pour un montant de 508.27€ TTC

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise LANOS

Annexe 3 Délibération Avenant N°2 Menuiseries Extérieures

Objet :

AVENANT N°2 LOT N°3 Menuiseries extérieures

Monsieur Le Maire Informe le Conseil Municipal que pour des raisons techniques il est nécessaire d'annuler la prestation prévue dans le marché initial concernant le lot N°3 Menuiseries Extérieures,

Il propose au Conseil Municipal d'annuler la prestation des 5 stores toile à projection à l'italienne

Montant de l'avenant :	-2528.88€ HT soit -3034.66€ TTC
	-632.22€ HT soit -758.66€ TTC
	Total -3161.10€ HT soit -3793.32€ TTC

Montant du Marché suite à l'avenant 1 :	38015.20€ HT soit 45618.24€ TTC
	34854.10€ HT soit 41824.92€ TTC

Annexe 4 Prix de la Cantine

Objet :

Tarif de la cantine au 1^{er} Janvier 2015

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le tarif du repas de la cantine à été revu par la Cuisine évolutive une hausse de 3.5% a été appliquée, il propose donc au Conseil D'augmenter le prix du repas de 3.5% soit 2€85 au 1^{er} Janvier 2015 afin de compenser cette augmentation

A l'unanimité le Conseil Municipal valide ce nouveau tarif